

N° 1091

du 12
JANVIER
2018



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4

Deuxième Forum national des auditeurs et contrôleurs internes

Alerter sur les nouveaux enjeux, adapter aux risques et réglementations

P.3 Sur une erreur de la Banque de France, la BCEAO formelle

Le Togo n'est pas producteur de pétrole



Kossi Tenou, Directeur national de la BCEAO

P.4 Panier de la ménagère / Sur les principaux marchés de Lomé

Légère hausse des prix en décembre, en lien notamment avec le Gari et le Hareng

P.3 Par un accord de services de données portant sur l'espace aérien africain

L'ASECNA s'allie à Aireon pour une surveillance optimale en temps réel

P.6 Processus de fusion de Togo Telecom et Togo Cellulaire

Le personnel doublon sera redéployé dans d'autres services

P.3 Face à la question récurrente des députés, le gouvernement admet

«Le problème réel des scanners est lié à la gestion»

Bonne & Heureuse Année 2018

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

À quelle vitesse élimine-t-on l'alcool ?

Si l'alcool est absorbé très rapidement par l'organisme, l'alcoolémie atteint son maximum en 30 minutes à jeun et en une heure au cours d'un repas. À l'inverse, son élimination par l'organisme nécessite beaucoup plus de temps...

Une fois absorbé, l'alcool passe dans le sang avant d'être éliminé progressivement par le foie.

Droite de Widmark et élimination de l'alcool par le foie

L'alcoolémie diminue ensuite de 0,1 g à 0,15 g par heure, selon un rythme défini par la "droite de Widmark". Celui-ci en fait, varie sensiblement d'un individu à l'autre.

Par phénomènes successifs, le foie transforme l'alcool en acétaldéhyde puis en acétate. Il entre ensuite dans le cycle énergétique (bonjour les calories !) puis est finalement transformé en eau et en gaz carbonique.

Calcul du temps d'élimination de l'alcool

Pour faire vos calculs et savoir quand vous pourrez reprendre le volant, vous devez partir du moment où le taux d'alcoolémie maximal est atteint (soit 30 minutes après l'absorption si vous êtes à jeun, une heure si vous avez bu au cours d'un repas) et pas du moment où le dernier verre a été bu.

Aucune recette miracle ne permet d'accélérer l'élimination de l'alcool. Inutile d'avaler un café fort (même salé), de prendre un comprimé d'aspirine ou de boire d'un seul trait plusieurs verres d'eau - sauf pour étancher votre soif. Pratiquer un exercice physique vous permettra surtout de perdre de l'eau, pas de faire chuter votre alcoolémie. Seule une infime partie de l'alcool ingérée s'évapore par la transpiration. Enfin, l'exposition au froid est également sans effet, sauf à provoquer une déperdition de chaleur. L'unique remède, c'est le temps.

Combien a-t-on de cheveux sur la tête et combien en perd-on par jour ?

"Sur la tête à Mathieu, il n'y a qu'un seul cheveu !" mais sur nos têtes, en général, il y en a beaucoup plus. Ces cheveux vivent, meurent et, généralement, se renouvellent, même si tout cela dépend grandement des situations individuelles.

Si une chevelure moyenne compte entre 100.000 et 150.000 cheveux, en la matière, toutes les têtes ne sont pas logées à la même enseigne. De nombreux critères influent sur le nombre de cheveux : le sexe, l'origine ethnique, l'âge et même la condition physique.

Le nombre de cheveux dépend... de leur couleur ?!

De nombreux critères influent sur le nombre de cheveux : le sexe, l'origine ethnique, l'âge et même la condition physique. Cependant, ce nombre dépend d'abord de la couleur des cheveux. En effet, le nombre de cheveux implantés sur le cuir chevelu est d'environ 250 par centimètre carré. Or, les cheveux clairs sont généralement fins et ont donc tendance à être nombreux : entre 140.000 et 150.000 pour une chevelure. En revanche, les cheveux foncés, parce qu'ils sont plus épais, se retrouvent en quantité moindre. Pour des cheveux bruns, la moyenne se situe autour de 100.000 et une chevelure rousse oscille entre 75.000 et 90.000 cheveux.

Durée de vie d'un cheveu et cheveux perdus par jour

La durée de vie moyenne d'un cheveu est d'environ trois ans chez l'homme et plutôt comprise entre 4 et 7 ans chez la femme. Lorsqu'un cheveu meurt, un nouveau cheveu le remplace, entraînant la chute du premier.

L'être humain perd entre 45 et 60 cheveux par jour. Un peu plus en automne, un peu moins au printemps et en été. Cependant, dans le même temps, on estime en moyenne qu'un homme européen produit 70 grammes de cheveux par an.

Endiguer la chute des cheveux ?

Certains facteurs comme le stress, un accident, une grossesse ou une maladie (du cuir chevelu ou autre) peuvent favoriser la chute des cheveux. Une fois la cause sous-jacente traitée, les cheveux se mettent à repousser.

En cas de véritable calvitie en revanche, la repousse ne se fera pas naturellement. Des chercheurs pourraient toutefois avoir trouvé une piste dans l'administration d'anti-inflammatoires (à ce régime, ils se sont aperçus que la fourrure de rongeurs s'épaissit presque à vue d'œil).

Concert

ILÉ OLORUN
ce 13 janvier à l'IFT

Au croisement de diverses influences et courants musicaux ILÉ OLORUN propose une musique puissante, dynamique et mélodique, fusion de rythmes méridional, septentrional, occidental et oriental sur d'authentiques mélodies africaines. Influencé directement par les musiques traditionnelles du Bénin et d'autres pays d'Afrique, chaque membre de ILÉ OLORUN a également croisé les rythmes et mélodies des autres continents tels que le rock'n'roll, le soul music, le reggae, le blues, le

jazz, le funk...

ILÉ OLORUN livre aux spectateurs une expérience haute et riche en couleurs, où se suivent déchaînement d'énergie pure, mélodies apaisantes variées mais jouissant d'une forte cohésion : un métissage unique et original par lequel se transmettent les émotions, les cultures et expériences avec sensibilité.

13 JANV. / 19H30 | 2000 FCFA & 3000 FCFA | SCÈNE DE L'IFT - LOMÉ

Livre

"Chanson douce" de Leïla Slimani sort aux Etats-Unis et au Royaume-Uni

Les sorties américaine et anglaise de *Chanson douce* cette semaine sont accompagnées d'une presse élogieuse et d'un premier tirage augmenté pour les USA.

Chanson douce, prix Goncourt 2016, de Leïla Slimani (Gallimard) paraît demain aux Etats-Unis, édité par Penguin USA. Le premier tirage de *The Perfect Nanny*, le titre américain, vient d'être augmenté à 78000 exemplaires. C'est l'une des 38 cessions étrangères, dont 12 avant le Goncourt, du roman.

Il s'agit d'une sous-cession réalisée par Gallimard. Le contrat-mère est en fait celui signé à la Foire de Francfort en 2016 avec l'éditeur britannique Faber & Faber. Au Royaume-Uni, la sortie est calée pour ce 11 janvier. Le titre est différent puisque *Chanson douce* est traduit par *Lullaby*, qui fait référence à une berceuse. L'auteure sera en tournée au Royaume-Uni la semaine suivante.

Aux Etats-Unis, elle a déjà bénéficié d'un grand article dans le prestigieux *The New Yorker*, "*The Killer Nanny novel that conquered France*".



Le roman fait partie des six livres de la semaine dans le *New York Times*. Outre-Manche, les critiques du *Financial Times*, du *Times* et du *Guardian* sont élogieuses. Dans les colonnes de ce dernier, Julie Myerson qualifie le roman de "*sublime et horifique*".

Pour les deux éditions américaine et anglaise, le traducteur est le même : Sam Taylor. "*The baby is dead. It took only a few seconds. The doctor said he didn't suffer...*" ainsi débute en anglais le livre. Les deux premières phrases sont même reprises sur la couverture anglaise.

La plupart des traductions prévues est déjà en librairie. Il est sorti en Chine, en Allemagne, en Italie, en Espagne et aux Pays-bas en 2017. Parmi les cessions signées qui ne sont pas encore publiées, notons le Japon, la Russie, la Corée et les pays scandinaves.

Nécrologie

Ray Thomas, membre fondateur des Moody Blues, est mort

L'artiste, chanteur et flûtiste, s'est éteint dimanche en Angleterre à 76 ans.

Il jouait la partie de flûte dans le morceau *Nights in White Satin*. Son label, Cherry Red Records-Esoteric Recordings, n'a pas donné les raisons de sa mort, mais Ray Thomas avait révélé sur son site Internet en 2014 qu'il souffrait d'un cancer de la prostate.

Avec son groupe, fondé en 1964 avec Mike Pinder, Denny Laine,



Graeme Edge et Clint Warwick, il avait connu la gloire. Avant la création des Moody Blues, il avait joué dans différentes formations de rock et de blues, à Birmingham, en Angleterre.

Appel à candidature

Festival de Cinéma
Africain de Varsovie

Le festival AfryKamera 2018, Festival des films africains aura lieu à Varsovie du 13 au 22 avril 2018. AfryKamera - Festival de Cinéma africain de Varsovie est le premier festival de ce type en Europe de l'Est, dédié aux cinémas africains et aux cinémas des diasporas africaines en général. Il est également le plus grand événement culturel consacré à l'Afrique dans la sous-région, présentant 15-25 longs métrages fictions et documentaires ainsi que 20 courts métrages du continent africain et de la diaspora africaine. Przemek Stepień est le Directeur artistique du festival ; Dorota Pancerzyk en est la Programmatrice.

Les films doivent satisfaire au moins à deux des conditions suivantes : le film doit se passer en Afrique; le réalisateur du film doit être d'origine africaine (y compris les membres de la diaspora africaine); le film doit être lié à des questions qui directement ou in di-

rectement concernent la situation sociale culturelle, économique, historique ou actuelle en Afrique ou de la Diaspora africaine; les films ne doivent jamais être projetés à AfryKamera (ou avoir été déjà soumis à ce festival polonais). La production du film doit avoir eu lieu après le 1er Janvier 2015.

Les films peuvent être soumis par lien ou sur DVD ou BLURAY, pour l'étape de la sélection. Les formats de projection préférés sont : DCP, BLURAY ou fichiers HD (.mov, etc.). D'autres formats peuvent être acceptés (consulter d'abord le festival).

Tous les films inscrits doivent avoir une version française ou bien anglaise. Les films peuvent être inscrits en ligne (via lien - Cinando, Vimeo, Festivalscope, Youtube etc...), via les sites de festival spécialisés comme Festhome, Reelport, ClickForFestival ou FilmFreeway.

Edition

Céline : Clash entre
Philippe et Klarsfeld

Ça monte comment, une polémique ? Hier, le premier ministre Edouard Philippe, au détour d'une interview donnée au "*Journal du Dimanche*" s'est exprimé sur la réédition des pamphlets antisémites de Céline.

"Il y a d'excellentes raisons de détester l'homme, mais vous ne pouvez pas ignorer l'écrivain ni sa place centrale dans la littérature française. Je n'ai pas peur de la publication de ces pamphlets mais il faudra soigneusement l'accompagner", déclare le Premier français.

Des propos qui ont mis en fureur Serge Klarsfeld, qui lui réplique dans un long texte : "*Il est probable que le premier ministre n'ait pas lu une seule page de ces abjects pamphlets antisémites. (...) Si un prix Nobel de Médecine écrivait un pamphlet recommandant la mise à mort des nourrissons handicapés et des vieillards*

seniles, le premier ministre n'accepterait certainement pas la publication et la diffusion de cet ouvrage même soigneusement accompagné"

Klarsfeld en appelle d'ailleurs à Emmanuel Macron, qui selon lui "*a certainement lu ces textes de Céline*", et rappelle le discours de commémoration du Vel d'Hiv, prononcé le 16 juillet dernier où le président évoquait "*la France de 'Je Suis partout'*", de "*Bagatelles pour un massacre*".

Et Klarsfeld de conclure : Nous ne laisserons pas republier de tels textes qui ont mené nos parents à la mort."

Pourtant, contrairement à ce que suppose Serge Klarsfeld, le premier ministre Edouard Philippe connaît très bien Céline. Il lui a même consacré un chapitre entier dans son livre "*Des hommes qui lisent*".



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue ERIC JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
Guillaume BOGLA

Face à la question récurrente des députés, le gouvernement admet

«Le problème réel des scanners est lié à la gestion»

Late Pater

À l'occasion de l'examen du projet de loi de finances, gestion 2017, la Commission des finances de l'Assemblée nationale avait recommandé au gouvernement de prendre des mesures urgentes dans le collectif budgétaire 2017 pour doter les centres hospitaliers universitaires (CHU) d'imagerie par résonance magnétique, une technique qui permet d'obtenir des vues en deux ou trois dimensions de l'intérieur du corps humain en donnant des informations sur des lésions qui ne sont pas visibles sur les radiographies standards, l'échographie ou le scanner. Bref, aller au-delà de ce qui se fait actuellement dans les centres publics. Encore que, presque quotidiennement, le matériel est obligé de s'arrêter. Mais le collectif budgétaire 2017 n'a prévu aucun montant à cet effet. Du coup, la Commission estimait que ce besoin sera satisfait en 2018 à travers les dépenses d'investissement du ministère de la Santé. Pour répondre à la nouvelle déception des députés, qui ont encore remis la question lors de l'examen du budget 2018, le gouvernement précise : «Le problème réel des scanners dans les centres hospitaliers universitaires est lié à la gestion. De 2016 jusqu'à aujourd'hui, les tentatives de réparation des scanners en panne ont été vaines. L'idéal est d'acheter de nouveaux scanners mais il faut une bonne gestion de ces équipements. En prélude à l'aménagement des infrastructures et à la dotation en nouveaux équipements, la gestion par l'approche contractuelle sera mise en œuvre».

En clair, rien ne se fera en dehors de la contractualisation car la gestion actuelle n'est guère propice à de nouveaux investissements dans l'achat des scanners. Car, dans les faits, tout le problème est né de la qualité du matériel acheté. À l'époque, en mars 2010, L'UNION avait décrit le décor croustillant qui était mis en place pour inaugurer le scanner au CHU de Lomé-Tokoin, aujourd'hui CHU Sylvanus Olympio. «Au jour annoncé, ce qui attirait l'attention de tout visiteur de ce centre de santé public est la nouvelle tenue de ses agents de sécurité. Ceux-ci ont délaissé leur ancienne tenue kaki décolorée pour de nouveaux treillis noirs, tout brillants, soutenus en bas par des chaussures rangées, non moins attractives. Même l'agent qui venait de faire la garde—c'est-à-dire qui ne devait pas être de service ce mardi matin—se pointa au rendez-vous galant dans son nouvel habit. Certainement pour ne pas se faire oublier dans un éventuel partage de la magnanimité présidentielle. Auparavant la veille, c'est un apatam qui est dressé quelque part dans la cour de l'hôpital. De la

boisson a été achetée. L'équipage d'un hôtel de la place a été réquisitionné pour apprêter les brochettes et de quoi manger. Les bâtiments environnants du service de réanimation polyvalente ont reçu des couches de peinture. À l'entrée du CHU, les femmes vendeuses étaient priées de vider les lieux. La route qui passe devant l'hôpital et ses dos d'âne ont été aussi refaits». Mais l'événement n'a jamais eu lieu parce que le scanner était tombé en panne, quelques jours après son installation et ses premiers tests. Une carte de l'appareil était grillée et il était impossible de faire la démonstration sur un patient devant le Président de la République.

Après ce fâcheux départ manqué, les trois scanners sont mis en



L'appareil défectueux au CHU (archives)

marche dans les centres hospitaliers universitaires de Lomé-Tokoin, du Campus et de Kara. Seulement, jusqu'à ce jour, ils sont régulièrement en panne, fonctionnent par intermittence et parfois non fonctionnels. Ce qui oblige les patients à se tourner vers les hôpitaux privés qui en disposent, à des coûts élevés. Ceux de la région septentrionale

doivent mettre le cap sur Lomé. Ceux des localités frontalières, qui ne peuvent pas rallier les cliniques privées de Lomé, vont dans les pays voisins. Et dans l'opinion, on y voit un cas de détournement de fonds du projet Santé/BIDC—dont l'objectif est de doter les structures sanitaires togolaises d'équipements modernes—qui a permis d'acqué-

rir les scanners. La presse a parlé d'une «gestion chaotique» des 10 milliards de francs Cfa du projet, ajoutant que l'autre manquement réside dans l'absence de la main-d'œuvre locale qualifiée et compétente pour gérer les équipements.

«On est parti acheter des appareils de très mauvaise qualité qui ne promettent aucun avenir pour nos hôpitaux ; beaucoup d'appareils ont commencé à se gâter et se trouvent déjà au magasin», avait tempêté un infirmier. Le problème de gestion dont parle le gouvernement est donc réel, dès le départ... et jusqu'ici. Il faut donc acheter de nouveaux équipements parce que la garantie d'achat, qui était brandie pour rejeter les accusations, a, depuis lors, largement expiré. Bon à savoir : tout n'est pas mauvais car

certaines matériels achetés sont impeccables, de bonne qualité et très appréciés par le personnel soignant.

En rappel, selon Prof. Kleber Songnè, coordonnateur du projet BIDC, Faure Gnassingbé a initié personnellement le projet Santé/BIDC en 2006. Il est parvenu à trouver des financements et convaincre les partenaires en obtenant de l'Exim Bank indienne, alliée à la Banque d'investissement de la CEDEAO, une aide de 20 millions de dollars (10 milliards de francs Cfa) destinée à renforcer les équipements de 15 structures sanitaires au Togo. Le projet a deux volets distincts : d'une part, les infrastructures, c'est-à-dire les bâtiments et, d'autre part, les installations médicales.

Par un accord de services de données portant sur l'espace aérien africain L'ASECNA s'allie à Aireon pour une surveillance optimale en temps réel

Late Pater

Aireon et l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) intégreront la surveillance du trafic aérien en temps réel aux axes terrestres africains à forte circulation, renseigne le site Asianet-Pakistan. En effet, Aireon a annoncé avoir signé, ce 9 janvier 2018, un accord de services de données avec l'ASECNA.

L'ASECNA est l'un des plus grands fournisseurs de services de navigation aérienne (FSNA) d'Afrique, couvrant 16,1 millions de kilomètres carrés d'espace aérien, via six régions d'information de vol (FIR, pour Flight Information Region)—Antananarivo, Brazzaville, Dakar océanique, Dakar terrestre, N'amey et Ndjamena. Elle est responsable des services de trafic aérien dans une part significative du continent africain, gérant les routes fréquem-

ment empruntées entre l'Europe, l'Afrique de l'Est et du Sud, et l'Amérique du Sud. Grâce aux données Aireon SM, dès 2019, l'ASECNA sera donc en mesure d'introduire un degré continu de surveillance, augmentant l'infrastructure existante et complétant la couverture de l'intégralité de son espace aérien. Ceci améliorera significativement la disponibilité des services destinés aux compagnies aériennes et renforcera la sécurité et l'efficacité au sein de l'espace aérien africain.

«L'étendue du territoire dont est responsable l'ASECNA pose un immense défi en termes de surveillance, notamment parce qu'il n'est pas toujours possible d'installer ou de maintenir une infrastructure terrestre», a déclaré Mohamed Moussa, son directeur général. «Grâce à l'ADS-B basé dans l'espace d'Aireon, nous regardons vers l'avenir, en augmentant notre capacité et en fournis-



sant une surveillance complète du trafic aérien en temps réel à nos compagnies aériennes. Ceci fournira non seulement un niveau de disponibilité des services nettement supérieur, mais augmentera également significativement la sécurité, dans la mesure où les contrôleurs pourront visualiser tous les avions, en temps réel, au sein de l'espace aérien de l'ASECNA. La sécurité constituera toujours pour nous une priorité absolue, et nous sommes impatients de bénéficier de la surveillance en temps réel dans cette région du continent africain».

«L'accord avec l'ASECNA constitue une étape majeure en direction de la sécurité et de l'efficacité en Afrique occidentale et centrale,

permettant à 17 États africains de franchir une étape importante en direction de quelques-uns des objectifs majeurs du Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI», a déclaré, de son côté, Don Thomas, PDG d'Aireon. «La sécurité constitue depuis longtemps une priorité absolue dans la région, et nous sommes fiers de travailler aux côtés d'organisations leaders telles que l'ASECNA. Pour la première fois, plus de la moitié de l'espace aérien africain fera l'objet d'une surveillance du trafic aérien en temps réel».

Par cet accord, l'ASECNA rejoint d'autres FSNA africains dans le cadre du déploiement d'ADS-B basés dans l'espace. La société sud-afri-

caine Air Traffic and Navigation Services (ATNS) et l'Autorité de l'aviation civile des Seychelles (SCAA) ont également signé des accords au cours des 18 derniers mois.

En rappel, Aireon déploie un système mondial de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B, pour Automatic Dependent Surveillance-Broadcast) basé dans l'espace, capable de surveiller et de suivre en temps réel les avions équipés d'ADS-B à travers le monde. Ce système sera utilisé pour fournir une couverture ADS-B qui englobera les régions océaniques, polaires et reculées, au sein desquelles les systèmes de surveillance actuels se limitent à la visibilité directe et aux zones densément peuplées. Aireon exploitera les avancées de l'ADS-B actuellement en cours, et les développera à l'échelle mondiale afin d'améliorer significativement l'efficacité, d'étendre la sécurité, de réduire les émissions et de fournir des économies de coûts aux parties prenantes du secteur de l'aviation. En partenariat avec plusieurs FSNA leaders à travers le monde, tels que NAV CANADA, ENAV, l'Autorité irlandaise de l'aviation (IAA), Navair et Iridium Communications, Aireon développe un système de surveillance du trafic aérien opérationnel, mondial et basé dans l'espace, qui devrait être disponible en 2018.

Créée en décembre 1959, l'ASECNA est une organisation publique internationale composée de 18 États membres, dont le siège social se situe à Dakar au Sénégal. Les États membres de l'ASECNA sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, France, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Sur une erreur de la Banque de France, la BCEAO formelle Le Togo n'est pas producteur de pétrole

«La Banque Centrale estime que l'attribution, par erreur, des statistiques de production de pétrole de la Côte d'Ivoire au Togo, ne doit en aucun cas être considérée comme une preuve de la production de pétrole par le Togo. Au demeurant, aucune information disponible à la BCEAO ne permet d'attester que le pétrole est produit au Togo. La Banque Centrale dément donc fermement être la source de l'information relative à la production de pétrole par le Togo». C'est en ces termes que le directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao), Kossi Tenou, concluait mardi 9 janvier la déclaration liminaire d'une conférence de presse. Une rencontre qui devait situer la presse sur la pro-

duction ou non de pétrole au Togo.

Le sujet a été évoqué ces jours derniers par certaines rédactions qui mettaient le Togo parmi les pays producteurs de pétrole, citant le rapport annuel 2016 de la Zone Franc produit par la Banque de France. Lequel rapport qui pointe la Banque centrale comme la source des statistiques publiées sur la production de pétrole par le Togo.

Suivant les explications du directeur national de la Bceao, «le rapport annuel 2016 de la Zone Franc contient, en réalité, une erreur de reporting dans la monographie économique du Togo». «En effet, les données attribuées au Togo, relatives à la production de pétrole, sont plutôt les statistiques sur la Côte d'Ivoire. Il en est de même

des chiffres sur les principales productions agricoles vivrières et d'exportation, qui sont également ceux portant sur la Côte d'Ivoire», a-t-il souligné.

En d'autres termes, précise Kossi Tenou, «ce sont les tableaux sur les principales productions ivoiriennes de pétrole, de cultures vivrières et d'exportation qui ont été, par erreur, reportés dans la partie du rapport portant sur la monographie économique du Togo : en effet, dans le rapport, les tableaux des pages 159 et 160 sur la Côte d'Ivoire sont les mêmes que ceux qui figurent à la page 231 sur le Togo. Il s'agit donc d'une erreur de reporting».

La Banque de France ayant été informée de ces erreurs, elle de-



Kossi Tenou, Directeur national de la BCEAO

vrait publier, dans les jours à venir, un errata sur son site internet, estime M. Tenou.

Panier de la ménagère / Sur les principaux marchés de Lomé

Légère hausse des prix en décembre, en lien notamment avec le Gari et le Har eng

Late Pater

En décembre 2017, le niveau général des prix à la consommation a connu une très légère hausse de 0,01% contre 0,3% le mois précédent. Cette légère progression, indique-t-on, est principalement due à l'augmentation des prix des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,1%); «Biens et services divers» (+0,6%); «Articles d'habillement et chaussures» (+0,3%), jugulée par le repli des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0,6%); «Santé» (-2,0%); «Communication» (-0,3%) et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (-0,1%).

L'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed) attribue la hausse enregistrée au niveau de la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» au poste «Combustibles solides et autres» (+8,7%). Pour ce qui est de la fonction de consommation «Biens et

services divers», sa progression est portée par les postes «Appareils et articles pour soins» (+9,0%) et «Produits pour soins corporels» (+0,1%). Quant à la fonction «Articles d'habillement et chaussures», la hausse est expliquée par les postes «Tissus d'habillement» (+0,4%); «Confection et réparations vêtements hommes» (+2,2%); «Vêtements enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans)» (+1,0%); «Vêtements de dessus femmes» (+0,6%) et «Chaussures hommes» (+0,2%).

Les produits en hausse

Parmi les produits qui ont enregistré une hausse, les chiffres statistiques pointent : «Tomates rondes (Pomme)» (+40,4%); «Charbon de bois» (+8,9%); «Manvi (Har eng) fumé» (+47,2%); «Gari (Farine de manioc)» (+66,7%); «Riz importé brisé vendu au petit bol» (+3,3%); «Piment rouge frais» (+8,5%); «Arachide décortiquée crue» (+22,2%); «Gboman» (+18,5%); «Cure dents» (+20,3%); «Gombos frais» (+7,5%); «Oignon frais rond» (+4,7%); «Tapioca petit grain» (+10,9%); «Salade verte locale

(Laitue)» (+30,4%); «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (+1,6%); «Oranges locales» (+14,0%); «Bananes douces» (+8,6%); «Poulet congelé importé» (+4,9%); «Lan hoin hoin (Poisson salé fermenté)» (+4,5%); «Mawoè (Maïs en pâte)» (+7,8%); «Essence super de rue» (+3,5%); «Tissu pagne multicolore importé (Hitarget)» (+3,1%); «Agbélina (Manioc râpé)» (+4,7%); «Zomi (Huile de palme traditionnelle)» (+1,8%); «Pomme fruit» (+14,1%); «Ablou» (+11,8%); «Poulet vivant de chair» (+9,3%); «Citrons» (+8,6%); «Œuf frais de poule de race» (+2,1%); «Cyclomoteur type courant» (+1,2%); «Ail frais» (+11,7%); «Coq vivant local» (+4,4%); «Jus de citron» (+5,6%); «Confection costume homme» (+3,1%); «Poulet local vivant» (+7,0%); «Jupe corsage (ensemble)» (+1,6%); «Confection d'une chemise homme» (+3,8%); «Pommade en crème» (+2,0%); «Lait concentré sucré en boîte, importé (Bonnet bleu)» (+1,0%); «Viande de bœuf avec os au kg» (+0,4%); «Essence mélange de rue» (+1,6%); «Robe



fillette» (+2,2%); «Jeans Pantalon - Imitation de marque pour enfant» (+2,0%); «Chaux vive» (+5,3%); «Piment rouge sec» (+8,8%); «Banane plantain mûre» (+2,2%); «Tchoukoutou local artisanal» (+2,5%); «Viande fraîche de mouton au kg» (+5,8%); «Table de cuisine + tabourets» (+3,8%); «Mil en grains crus vendu au petit bol» (+15,1%); «Boisson gazeifiée au tonic (Schweppes)» (+2,3%); «Cola fraîche» (+6,6%); «Betterave» (+4,1%); «Viande de bœuf sans os au kg» (+0,3%); «Ailes de poulet congelé» (+0,6%); «Piment rouge sec en poudre» (+6,0%); «Tchitchinga (Viande de bœuf grillée)» (+3,6%); «Miel naturel» (+2,3%) et «Chausure synthétique pour homme» (+1,1%).

Les produits en baisse

Quant aux produits ayant enregistré une baisse, on a : «Akpala moumou (Chinchard frais)» (-17,3%); «Akpala (Chinchard) fumé» (-8,1%); «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (-5,9%); «Haricots blancs secs» (-16,0%); «Adiabè (Sardinelles fumées)» (-9,4%); «Herbe Zangarapour paludisme» (-30,8%); «Œuf cuit de poule de race» (-42,9%); «Igname» (-2,8%); «Chips» (-37,4%); «Cossette de manioc» (-11,8%); «Gboyébessé (Piment vert)» (-14,1%); «Décou (Noix de palme)» (-17,2%); «Doèvi (Anchois) fumé» (-2,1%); «Haricots rouges secs» (-7,0%); «Adémè» (-3,3%); «Pain artisanal salé» (-8,3%); «Saloumon fumé» (-2,0%); «Noix de Coco sec» (-12,6%); «Sucre raffiné en poudre» (-4,0%); «Carpe frite à l'huile rouge» (-9,3%); «Voiture particulière d'occasion bas de gamme» (-1,5%); «Bolou moumou (Crevettes fraîches)» (-14,8%); «Sel de cuisine gros cristaux» (-6,3%); «Gingembre frais» (-14,4%); «Œuf frais de poule traditionnelle» (-12,1%); «Aubergine locale» (-6,6%); «Balais à brindilles de palmier» (-10,9%); «Pain en baguette» (-2,0%); «Aglinvi moumou (Crabes frais)» (-2,6%); «Akpan» (-10,8%); «Pain sucré artisanal sucré» (-2,4%); «Concombre» (-13,0%); «Fer à béton» (-3,0%); «Pintade locale vivante» (-11,1%); «Pommes de terre» (-6,1%); «Appel

Heure creuse Togocel» (-2,8%); «Appel Operateur 1» (-2,9%); «Liha sucré» (-10,4%); «Ananas frais» (-4,2%); «Huile végétale (Nioto)» (-0,3%); «Transport transfrontalier de passagers et de bagages par avion vers un pays africain» (-23,5%); «Mangué greffée» (-10,0%) et «Appel Heure normale Togocel» (-1,5%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,2% contre 0,04% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice "hors énergie, hors produits frais") a régressé de 0,02% contre une progression de 0,2% le mois précédent. Le niveau des prix des produits frais a enregistré une baisse de 0,5% contre une hausse de 1,6% pour les produits énergétiques. Au regard de la provenance, pendant que les prix des produits importés ont accru de 0,3%; les produits locaux ont diminué de 0,1%. Du point de vue de la classification sectorielle, les prix des produits du secteur secondaire ont augmenté de 0,1% contre une diminution de 0,3% des prix des produits du secteur primaire, relève l'Inseed. Pour ce qui est de la durabilité, on note une hausse de 0,2% des prix des produits semi-durables.

En évolution trimestrielle

Suivant l'Institut national de la Statistique, le niveau des prix du mois de décembre 2017, comparé à celui du mois de septembre 2017 (évolution trimestrielle) a connu une diminution de 0,5% sous l'influence de la baisse des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-2,0%); «Transports» (-0,7%); «Communication» (-0,3%) et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» (-0,6%). Par contre, les prix des produits des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,0%); «Biens et services divers» (+0,8%); «Articles d'habillement et chaussures» (+0,3%); «Enseignement» (+1,2%); «Santé» (+0,7%) et «Loisirs et culture» (+0,1%) ont progressé. S'agissant des nomenclatures et suivant l'état, cette régression est expliquée particulièrement par la baisse des prix des produits frais (-3,1%) contre une hausse de

0,2% des produits énergétiques. Par ailleurs, l'inflation sous-jacente trimestrielle a augmenté de 0,2%. Pour ce qui est des secteurs de production, cette variation trimestrielle est influencée par la décroissance des prix des produits des secteurs primaire (-5,2%). Dans le même temps, les prix des produits des secteurs tertiaire (+0,1%) et secondaire (+0,2%) ont connu une progression. Suivant la durabilité, cette baisse est attribuable aux prix des produits non durables (-0,9%). Quant à la provenance, la décroissance du niveau général des prix est due à la baisse conjuguée des prix des produits locaux (-0,6%) et importés (-0,2%).

En glissement annuel

Par rapport à décembre 2016 (glissement annuel), le niveau général des prix a connu une régression de 1,6% due essentiellement aux fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-5,0%); «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-5,1%); «Loisirs et culture» (-1,5%); «Communication» (-0,5%) et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» (-2,7%). A l'opposé, les fonctions de consommation «Transports» (+2,9%); «Biens et services divers» (+1,9%); «Restaurants et hôtels» (+0,3%); «Enseignements» (+2,3%); «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,3%) et «Articles d'habillement et chaussures» (+0,1%) ont connu un accroissement. En ce qui concerne les nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, cette baisse est à mettre à l'actif des prix des produits frais (-5,4%), des produits de l'énergie (-3,3%) et des produits hors énergie et hors produits frais (-0,2%).

Au regard de la provenance, cette évolution s'explique par la baisse des prix des produits locaux (-2,6%) contre une hausse des prix des produits importés (+1,0%). Quant à la durabilité, ce sont les prix des produits non durables (-2,8%) et durables (-0,4%) qui ont influencé le repli du niveau général des prix en glissement annuel. Pour ce qui est des secteurs de production, la baisse du niveau général dépend de la régression des prix des produits des secteurs secondaire (-1,5%) et primaire (-5,8%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, s'est établi à -0,8% en décembre 2017 contre -0,6% en novembre 2017. Le taux d'inflation de décembre est également le taux d'inflation annuelle. Ainsi le taux d'inflation annuelle de 2017 est de -0,8%. En 2016, le taux d'inflation était de 0,9%, contre 1,8% en 2015.

En décembre 2016, ce taux d'inflation était de 0,3% dans la zone UEMOA, rappelle l'Inseed.

Deuxième Forum national des auditeurs et contrôleurs internes

Alerter sur les nouveaux enjeux, adapter aux risques et réglementations

Jean AFOLABI

Le deuxième Forum national de l'audit interne rassemble, depuis hier jeudi à Lomé, autour du thème «Gouvernance, risques et conformité : quels challenges pour l'audit interne», avec pour objectif de mettre en lumière le rôle de veille et de conseil de l'auditeur dans l'entreprise. Aux dires du directeur de cabinet au ministère de l'Economie et des finances, Kossi Tofio, à l'ouverture des travaux, «Il s'agit entre autres de sécuriser l'activité, éviter les mauvaises surprises, alerter sur les nouveaux enjeux, mettre en place des dispositifs efficaces, adaptés aux risques et aux réglementations, en capitalisant sur les bonnes pratiques du secteur d'activités, responsabiliser et impliquer le management, donner du sens aux actions et justifier de manière tangible le retour sur investissement».

Plus spécifiquement, il est attendu des participants de se mettre à niveau, d'apprendre de nouvelles approches, et d'aborder avec sérénité les difficultés auxquelles ils seront confrontés dans l'exercice de leur fonction. Le forum s'articule, pendant deux jours, autour de quatre (4) plénières et douze (12) ateliers, et s'enrichit par ailleurs par une rencontre avec les étudiants, souvent identifiés comme la relève de demain. L'idée de l'organisation de



Kossi Tofio, Directeur de cabinet du Ministre de l'Economie et des finances

ce second forum est une prouesse, estime M. Tofio, tant elle démontre l'engagement sans faille de l'IIA Togo (Institute of Internal Auditors of Togo, ou Institut togolais des auditeurs et contrôleurs internes) à œuvrer aux côtés du gouvernement pour faire de l'audit interne l'une des clés du développement du Togo.

Pour rappel, l'Etat togolais, conscient que les stratégies de développement ne peuvent réussir sans le déploiement des outils de bonne gouvernance, a internalisé la directive N° 06/2009/UEMOA/CM du 26 juin 2009 portant loi de finances au sein de l'UEMOA suivant la loi organique N° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances en République Togolaise. Cette directive visait quatre objectifs, notamment : responsabiliser les gestionnaires

et sécuriser leur gestion; assurer la régularité et l'efficacité des opérations des administrations publiques; garantir la fiabilité et l'intégrité de l'information publique; harmoniser et professionnaliser les pratiques d'audit. Ces réformes traduisent la volonté de l'Etat togolais de mettre en place les outils et les techniques à même de garantir l'atteinte des objectifs de développement durable, affirme Kossi Tofio.

Longtemps perçu comme un gendarme, voire un ennemi dans l'organisation par les parties prenantes, l'auditeur interne assure en réalité une analyse et un contrôle de l'activité de la structure. Il synthétise auprès de la direction et suit la mise en place des recommandations tout en respectant les normes.

OMNISPORTS

Le Fonades, encore un pas vers la mise en œuvre

Le gouvernement togolais a adopté, mercredi, en Conseil des ministres le décret portant organisation et fonctionnement du Fonds national pour le développement du sport (FONADES).

Hervé A.

Mis en place par la loi portant Charte des activités physiques et sportives adoptée en juin 2011 par l'Assemblée nationale, le fonds souffrait des modalités d'application. Les premiers projets de décrets remontaient en 2015. Mais désormais, c'est fait et un nouveau pas vient d'être franchi.

Selon le ministère en charge des sports, en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics et le mouvement sportif national, les résultats obtenus, à quelques rares exceptions près, ne sont pas à la hauteur des attentes. Cette situation est caractérisée par le fait que le secteur est confronté notamment à des contraintes financières.

L'objectif visé par ces textes est de contribuer au développement social et économique de notre pays par la promotion de la pratique sportive à travers la mise en place d'un mécanisme de mobilisation des ressources nécessaires pour le développement du sport, conformément aux disposi-



Guy Madjé LORENZO, Ministre de la Communication, des Sports et de la Culture

tions de l'article 58 de ladite loi.

"Bras financier de l'Etat pour mobiliser les ressources en faveur de la promotion du sport et doté d'autonomie de gestion, le FONADES, a pour mission de mobiliser, de gérer le financement des activités physiques et sportives et de soutenir maté-

riellement et financièrement la pratique des sports au Togo", indique le communiqué du gouvernement.

Les ressources financières du Fonds seront constituées notamment par un prélèvement sur les recettes de la loterie sportive à paris et à gains fixes et un prélè-

vement sur les sommes mises à l'occasion de toutes formes de loterie.

Le Fonades sera doté d'organes de gestion, notamment d'une direction à qui revient la charge d'élaborer le projet de budget et le plan de travail annuel.

Leipzig envisage de laisser Naby Keita

Le RB Leipzig, d'abord réticent, considère désormais la possibilité de laisser Naby Keita rejoindre Liverpool, avec qui il s'est engagé l'été dernier mais qu'il ne devait initialement retrouver que l'été prochain. Face à l'enthousiasme du joueur et à une prime supplémentaire sur l'offre conclue, son transfert imminent est devenu une éventualité très probable.

Le départ de Philippe Coutinho vers Barcelone il y a quelques jours a convaincu les 'Reds' qu'il leur fallait dynamiser leur milieu de terrain. Les négociations ont donc débuté entre les deux clubs. Une réunion entre Keita et le RB aura lieu avant le week-end prochain et elle devrait dicter la direction que prendront les choses.

L'international guinéen, lassé des critiques depuis le début de la saison en Allemagne, est ouvert à prendre ses responsabilités et arriver en tant que renfort de poids dans la Mersey, même s'il sera privé de Ligue des champions qu'il a débuté avec Leipzig. À lui désormais de se montrer assez convaincant auprès de ses dirigeants afin de forcer son destin.

Zidane confirme avoir prolongé

L'entraîneur du Real Madrid Zinedine Zidane, dont l'équipe semble traverser une mauvaise passe, a confirmé mercredi avoir signé sa prolongation de contrat jusqu'en 2020 avec le club merengue, cinq mois après avoir lui-même officialisé cet accord l'été dernier.

"C'est signé", a déclaré le technicien français en conférence de presse après un match nul contre Numance (2-2) en Coupe du Roi. Interrogé pour savoir si le terme de son bail avait été fixé à 2020, comme le rapportait la presse espagnole, Zidane a répondu par l'affirmative.

Auteur d'un début de mandat rêvé, avec huit trophées sur dix possibles, le Français (45 ans) paraît plus en difficulté cette saison, avec notamment un lourd retard sur le leader Barcelone en Championnat d'Espagne. Zidane a d'ailleurs souligné mercredi que ce contrat à long terme ne lui garantissait rien pour l'avenir et qu'il restait concentré sur le présent.

"J'avance comme toujours, match après match, saison après saison", a dit l'ancien meneur de jeu du Real et de l'équipe de France. "Je ne vais pas au-delà de ça. Comme toujours, je profite de ce que je fais au quotidien, parce que c'est le cas. Je ne peux pas m'imaginer entraîneur dans deux, trois ans, parce que les choses ne sont pas comme ça. Je sais comment cela se passe, rien de plus. Même en ayant ce contrat, cela ne change rien", a-t-il conclu.

FOOTBALL/COMPÉTITIONS CAF

La CAF paiera désormais ses officiels de matches

Réuni à Casablanca mercredi, sous la présidence de M. Ahmad, président de la Confédération Africaine de Football, le Comité Exécutif a décidé de payer directement les indemnités des arbitres désignés pour ses compétitions.

"A compter de l'année 2018, toutes les indemnités des arbitres, désignés pour les matches des compétitions de la CAF, seront prises en charge directement par la CAF", peut-on lire sur le site de l'organisation.

"C'est la matérialisation d'une promesse de campagne du président de la CAF et une décision historique. Car, jusqu'ici, les règlements imposaient aux fédérations hôtes de payer ces indemnités", ajoute le

communiqué qui indique que cette décision sera non seulement une opportunité pour les associations nationales de se débarrasser de cette charge financière, mais aussi "un marqueur éthique car il supprime la sujétion perçue dans le procédé en vigueur jusqu'alors".

Déjà début janvier, la CAF avait porté à la hausse de 50% les indemnités reversées aux officiels pendant les matches qu'elle organise. Le nouveau barème applicable à compter du 1er janvier 2018 a été transmis le 25 décembre dernier aux fédérations de football des pays affiliés à la CAF.

L'arbitre et les arbitres assistants toucheront désormais 1125 dollars (un peu plus de 600.000 FCFA) par match. Auparavant, ils perce-



vaient 750 dollars (environ 400.000 FCFA). L'arbitre assesseur touchera 750 dollars au lieu de 500. Le coordinateur général, le commissaire au match et l'officier média percevront 1200 dollars (environ

650.000 FCFA) au lieu de 800.

Lors de son élection en mars 2017, Ahmad, le président de la CAF avait promis remettre la Confédération sur les rails pour qu'elle soit à la hauteur des ambitions de l'Afrique.

Blatter soupçonné de corruption

Leo Windtner, président de la Fédération autrichienne de football (ÖFB), est visé par une enquête pour corruption suite à un virement effectué par Sepp Blatter en 2015.

"Nous enquêtons sur des allégations selon lesquelles des responsables de l'ÖFB auraient perçu 100.000 dollars de la part de responsables de la Fifa dans le cadre de l'élection du président de la Fifa", a indiqué mercredi le parquet de Vienne.

"L'argent devait aller à une académie africaine de football pour jeunes talents", a précisé le parquet.

La presse autrichienne, qui a révélé l'ouverture de cette procédure, rapporte que la somme a été versée début 2015 à une fondation dirigée par la femme de M. Windtner.

L'argent avait dans un premier temps été versé par erreur par la Fifa à l'ÖFB.

Cette dernière l'avait toutefois refusé, soulignant n'être pas impliquée dans le projet africain. M. Windtner avait alors insisté pour qu'il soit versé directement à la fondation de son épouse, selon les sites Addendum et 90minuten.at.

JUSTICE/

Tout le monde du football est suspendu à la justice européenne

Le 18 janvier prochain, la cour d'appel de Bruxelles rendra un verdict sur la Third Party Ownership (la Tierce Propriété). Selon la réponse de l'instance, le monde du football va changer.

Depuis quelques années, on entend beaucoup parler de la TPO. Il s'agit de la Third-party ownership (la tierce propriété en français), qui autorise à une personne tierce de posséder un bout d'un joueur de foot et donc de toucher de l'argent dans le cadre d'un transfert. Une situation contre laquelle Philippe Piat, le pré-

sident du syndicat des joueurs, et la Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels (Fifpro), se battent.

"Où est l'éthique lorsque le joueur ne peut être propriétaire de ses propres droits, mais que, dans le même temps, aucune norme n'empêche des cartels de la drogue d'être propriétaires de clubs en Amérique centrale, comme c'est le cas selon des ONG actives dans la région ? C'est de la TPO via un club-écran. Cela crée les mêmes risques pour l'intégrité de la compétition et pour l'indépendance du



Gianni Infantino, Président de la FIFA

joueur que ceux que la FIFA attribue aux tiers. Ce qu'il faut, c'est un code de la route strict, et le même

pour tous", indique-t-il dans un papier très bien documenté du Journal du Dimanche.

Si cela revient sur le tapis aujourd'hui, c'est que la cour d'appel de Bruxelles, spécialisée en droit de la concurrence, doit rendre un verdict sur une plainte déposée par le club Seraing FC. Le club belge avait en effet signé un contrat de tierce propriété avec Doyen Sport (bien connu des supporters de l'Olympique de Marseille) en janvier 2015 avant que la fédération internationale de football (FIFA) ne décide de l'interdire dans le courant de la même année. Cette affaire est bien évidemment soutenue par les ligues espagnoles et portugaises et en face,

la FIFA a été rejointe par l'UEFA et donc la Fifpro.

Si la justice européenne donne raison à Seraing, alors c'est tout le système qui sera sur le point d'imploser, puisqu'aucun pays ni aucune ligue ne pourront interdire la TPO. Cette décision mettrait aussi à mal le Fair-play financier puisque les moyens pour le contourner deviendraient légion. "Un arrêt Bosman puissance 10" semble donc se préparer. Un possible pas de plus vers un football business qui en dégoûte déjà plus d'un.

(Source footmercato.com).

Comme ses voisins de l'Uemoa qui ont ramolli la mesure

Le Togo révisé le Règlement 14 à un seuil de tolérance de 15%

Jean AFOLABI

Un an après les mesures annoncées par le gouvernement pour faire face au phénomène de détournement du trafic portuaire vers les autres ports de la sous-région, et avant de donner leur quitus à la loi de finances 2018, les députés ont voulu savoir si les dites mesures sont mises en œuvre et quels en sont les résultats en cas de réponse affirmative. « Suite à l'application stricte du règlement 14 de l'Uemoa par le Togo, le transit a connu quelques difficultés. Ainsi, sur instruction des ministres chargés des transports et des finances, une délégation s'est rendue dans les pays de l'hinterland, membres de l'Uemoa, pour s'assurer de l'application effective dudit règlement dans les autres pays. Le rapport produit par cette mission a conduit à la révision de l'application du règlement avec un seuil de tolérance de 15%, ce qui a entraîné une légère augmentation du trafic. Malheureusement, les tensions sociopolitiques de ces derniers mois ont perturbé cette dynamique », leur a-t-on indiqué.

C'est le taux qui n'est pas connu de tous jusque-là. En fait, à demot, le directeur du Port autonome de Lomé, Contre-amiral Adegnon

Fogan, avait remis en cause la mesure, le 6 juillet 2017, en partant d'un constat : de janvier à avril 2017, le Port a enregistré au total 5.300.000 tonnes de conteneurs manipulés contre 13.000.000 à la même période en 2016. Et par le Règlement 14 : « effectivement, nous-mêmes, on a constaté que le trafic a baissé. D'aucuns ont lié cela à l'application non concomitante du Règlement 14 qui répartit les charges à l'essieu. Cela fait que certains ont préféré aller dans un autre port que celui de Lomé. Pourtant, c'est une mesure qui va dans l'intérêt des opérateurs économiques ; c'est pour le bien du pays, c'est pour le bien des transporteurs. Mais ils pensent que c'est en surchargeant leurs camions qu'ils gagneront plus. Et cela nous a vraiment pénalisés ». Tout en ajoutant que, heureusement, le gouvernement a compris l'enjeu et a apporté des modifications à certaines dispositions de ce Règlement.

En juin 2016, le gouvernement malien et les transporteurs avaient convenu de suspendre le pesage sur tous les véhicules à destination du Mali, le temps d'apporter des corrections à même d'éviter le blocage du transport des marchandises. Opposés à l'application intégrale de la réglementation, certains



transporteurs maliens ont demandé une application souple avec une marge de tolérance de 20% sur les 51 tonnes de poids total à la charge alors que, à partir du 1^{er} juin, le Mali a opté pour l'application intégrale du règlement avec un taux de tolérance de 5%. Cette mesure, non écrite, avait recueilli l'avis favorable de certains pays. L'autre difficulté dans l'application du Règlement 14 est l'absence d'harmonisation de la sanction de la surcharge : tandis que l'organisation communautaire exige le paiement de 20.000 francs Cfa par tonne de surcharge pour le transport national et 60.000 francs Cfa pour le transport international, certains pays font payer un franc symbolique. De même, dans les faits,

des États portuaires ne veulent pas être les premiers à appliquer intégralement la mesure de peur de perdre une partie importante de leurs partenaires commerciaux des pays de l'hinterland. Les exemples peuvent être multipliés. A Abidjan le 28 septembre 2017, les ministres en charge des Infrastructures et du transport ont bien vu dans les causes des difficultés d'application intégrale et concomitante du Règlement 14. Entre autres, des disparités de seuils de tolérances et d'amendes : globalement, les niveaux des amendes appliquées sont disparates, faibles et donc peu dissuasifs, conduisant les transporteurs, dans certains cas, à intégrer les amendes à payer pour cause de surcharge dans leurs coûts de revient ; l'absence de délestage : dans son prin-

cipe, le délestage est le levier le plus contraignant pour le transporteur et consiste à décharger sur le site de pesage/transborder, sur un autre camion, le poids supérieur à la norme — s'il est appliqué avec rigueur, il constitue le meilleur moyen pour éradiquer la surcharge sur les routes de la sous-région ; la persistance et le nombre élevé de points de contrôle sur les corridors ; les impacts socio-économiques de l'application du Règlement 14 ; le retard dans la mise en place des mesures d'accompagnement au profit des transporteurs dont certains perçoivent parfois comme une conditionnalité liée à l'application du Règlement 14. Enfin, la faible implication des ports et plateformes générant plus de 200.000 tonnes de fret par an : le Règlement 14 oblige ceux-ci à s'équiper en pese-essieux fixes et à procéder à la vérification des poids et gabarits des véhicules à l'intérieur des enceintes. Il apparaît, de toute évidence, plus aisé de mettre les camions en conformité à l'origine du chargement. Cependant, les ports qui appliquent le Règlement 14 (édité le 16 décembre 2005) dénoncent régulièrement des baisses de trafic au profit des ports voisins qui ne respectent pas les dispositions du texte communautaire.

De nouvelles dates sont encore fixées : à compter du 1^{er} avril 2018,

évaluation de la mise en œuvre de la mesure pour identifier les avancées et les contraintes afin d'aller à l'application intégrale et concomitante ; au plus tard le 1^{er} janvier 2019, limitation du nombre de points de contrôle indépendamment de ceux liés à la sécurité des États, renouvellement du parc de camions, limitation des délais de passage portuaires, accès au fret (ces mesures ne sont pas des conditions à l'application) ; au plus tard le 1^{er} avril 2018, publication trimestrielle des statistiques relatives à la surcharge routière dans l'espace communautaire, instauration du prix d'excellence de l'application du Règlement 14, instauration d'un système de notation/évaluation des États et reporting/réédition au conseil des ministres statutaire, etc.

Il faut rappeler que, au Togo, avec un financement de la Banque africaine de développement, une étude d'impact de la surcharge sur les infrastructures routières va être réalisée à partir de mars 2018 pour une durée de six mois, notamment l'étude du trafic sur les axes routiers internationaux du pays et au niveau des plateformes générant plus de 200 000 tonnes de marchandises, le niveau de chargement par rapport au règlement 14 de l'Uemoa et l'impact de la surcharge sur les infrastructures routières.

Processus de fusion de Togo Telecom et Togo Cellulaire

Le personnel doublon sera redéployé dans d'autres services

Late Pater

« En attendant la mise en place effective des nouvelles structures, le conseil a instruit la ministre des postes et de l'économie numérique d'étudier avec toute l'attention nécessaire les aspects sociaux, techniques et financiers de cette transformation afin que celle-ci réponde aux objectifs poursuivis par le gouvernement », indiquait le gouvernement au soir du 13 juillet 2017, date de l'officialisation de la finalisation du processus de transformation du groupe Togo Telecom. Avec ce qui est présenté comme une étape charnière dans ce processus : la signature du décret créant la société Holding togolaise des communications électroniques (Togocom). Le personnel concerné doit déjà avoir une idée de ce qui l'attend. Devant les députés réunis en commission des finances, fin novembre 2017, le groupe Togo Telecom, conduit par son directeur général, Tagba Atafetom, a répondu à la question du sort des doublons au niveau de l'effectif de son personnel à l'issue de la fusion des deux sociétés (Togo Telecom et Togo Cellulaire) : « le personnel qui fait objet de doublon sera redéployé dans d'autres services où besoin est ; un cabinet est recruté et travaille actuel-

lement pour un redéploiement efficace du personnel ». On parle aussi d'une possibilité d'accompagner les départs volontaires et/ou d'harmonisation des salaires dans le cadre de cette transformation de Togo Telecom et Togo Cellulaire. Ajouté à l'avancement du personnel au cours de l'année 2018, ceci devait augmenter la masse salariale alors même qu'aucun recrutement n'est prévu en 2018.

En attendant la mise en place effective des nouvelles structures, l'ensemble du personnel des deux sociétés reste en fonction, les services demeurent disponibles et les opérations de télécommunications perdurent, a-t-on précisé. Selon le communiqué relatif à la réorganisation de la société publique de téléphonie, les bénéfices attendus sont multiples : l'amélioration de la qualité des services à la clientèle ; l'extension de la couverture de l'internet très haut-débit à l'ensemble de la population et la baisse significative des prix qui devront s'aligner sur les prix les plus bas du continent. « Il est important de rappeler que cette transformation est une opération interne qui n'affecte pas, dans l'immédiat, les services et les opérations courantes, les sociétés Togo Telecom et Togo Cellulaire étant rattachées en l'état à Togocom », ajoutait le texte.

Propriété de l'Etat togolais, Togocom, la société mère, est dotée d'un capital social de 1 milliard de francs Cfa. Elle est garante de l'efficacité du groupe dont elle définit la stratégie. A cet effet, elle fixe les objectifs et contrôle les résultats des filiales qu'elle détient à 100%. La filiale Infrastructure, temporairement dénommée « Togo InfraCom », est en charge des investissements à long terme ainsi que de la construction et de l'exploitation des infrastructures fixes et mobiles. La filiale Service, temporairement dénommée « Togo ServiceCom », propose des offres convergentes et innovantes (voix et Internet, fixe et mobile) aux clients particuliers et aux entreprises. La filiale Installation et support à la maintenance, temporairement dénommée « Togo InstalCom », est responsable de l'installation, de la réparation et de la maintenance des équipements. Chacune de ces filiales est dotée d'un capital social de 500 millions de francs Cfa. Le gouvernement réitère sa ferme volonté de développer les secteurs des services de téléphonie fixe et mobile et d'internet, les infrastructures et les services de maintenance et de contribuer au développement économique du Togo pour en faire une vitrine dans la sous-région.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours, d'une semaine à l'autre

265 milliards adjugés mardi par les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 09 janvier 2018, à une injection de liquidités d'un montant de 3 125,000 milliards, la totalité du montant mis en adjudication. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 265,027 milliards, contre 254,832 milliards une semaine plus tôt, et 253,773 milliards il y a deux semaines. L'opération arrive à échéance le lundi 15 janvier 2018, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à

4,5000% et 4,5000%.

Au total, soixante-dix-neuf (79) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso s'adjugent respectivement 848,601 milliards et 569,805 milliards. Ils sont suivis par ceux du Sénégal avec 505,525 milliards, du Mali avec 414,863 milliards, du Bénin avec 323,854 milliards, du Togo avec 265,027 milliards, et du Niger avec 184,623 milliards. La Guinée-Bissau fait 12,702 milliards.

D'après la Banque centrale, le

montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est passé de 3.356,2 milliards en octobre 2017 à 3.982,1 milliards en novembre 2017, soit une hausse de 18,6%. Quant au montant moyen retenu au terme des adjudications du mois sous revue, il est ressorti à 3.125,0 milliards en novembre 2017, contre une réalisation de 3.175,0 milliards en octobre 2017. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 4,49% en novembre 2017 contre 3,61% le mois précédent.

En vue d'être déployée au Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et Togo

Lomé réfléchit sur la promotion de l'agriculture climato-intelligente

Les locaux de la Banque ouest africaine de développement (Boad) ont abrité, le mardi 9 janvier 2018 à Lomé, les travaux de l'atelier régional de validation de la proposition complète du projet de promotion de l'agriculture climato-intelligente en Afrique de l'Ouest. Un communiqué officiel de la Banque souligne que le projet de promotion de l'agri-

culture climato-intelligente en Afrique de l'Ouest sera déployé dans cinq pays : Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo, et participera à la croissance inclusive, la sécurité alimentaire et la mobilisation de ressources concessionnelles ou gratuites auprès des mécanismes financiers de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements clima-

tiques. Fruit de la collaboration entre la Boad et les institutions sous régionales, le projet vise à réduire la vulnérabilité aux risques climatiques des agriculteurs et des pasteurs, à travers une mise à l'échelle des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des sols, de

(suite à la page 7)

Retour au naturel

Un style qui s'impose dans le monde de la coiffure

Etonam Sossou

Avoir les cheveux défrisés se-rait-il devenu ringard ? Il y a de quoi se poser la question lorsqu'on voit de plus en plus de femmes qui se lancent dans l'aventure "Nappy". Fengers coils, afro puff, braids out, Bantuknot, Twist out ou de simples nattes graphiques, peu importe le type de cheveux ou encore la forme du visage, il y en a pour tous les goûts

Le phénomène du retour des coupes afro s'impose dans l'univers de la beauté noire depuis quelques années et le Togo n'est pas en reste. Il est de plus en plus fréquent de voir dans nos rues aujourd'hui une fille arborer ce style appelé Nappy. Plusieurs sont celles qui se sont débarrassées de leurs cheveux défrisés, leurs perruques, pour retrouver le naturel, aidées en cela par des stars surtout américaines. Aux Etats-



Unis, de nombreuses stars afro-américaines s'affichent avec des coupes afro: l'animatrice Oprah Winfrey, la chanteuse Alicia Keys, la comédienne Raven-Symone, du "Cosby Show", l'ancien mannequin Tyra Banks, la chanteuse Solange Knowles, pour ne citer que celles-là. Pour ces Noires américaines, assure Elodie, une étudiante qui a aussi adopté ce style, il est important de rendre hommage à la beauté naturelle des Noires et à leurs incroyables cheveux. Qu'elles soient man-

nequins comme Tyra Banks, chanteuse ou actrices à l'instar de Halle Berry, les beautés ébène laissent libre cours à leur vraie nature capillaire au grand plaisir de leurs fans qui dans le besoin de suivre ou de soutenir leurs stars dans ce challenge n'hésitent pas à faire pareil.

Après avoir passé des années à lisser, tisser, tresser leur crinière, plusieurs filles togolaises redécouvrent la joie des boucles et du volume. Certaines n'hésitent pas à se raser la tête comme Lariane

et Joëlle, deux étudiantes installées à Lomé, pour permettre à leurs cheveux de repartir sur une base plus saine. Une sorte de rupture avec l'artificiel pour certaines d'entre elles. Certaines amoureuses du phénomène Nappy expliquent que ce changement de style marque aussi un changement de personnalité. "Je n'ai pas l'impression d'être la même personne qu'avant", raconte l'une d'elles, après son passage au naturel.

Il est à noter que les cheveux naturels n'ont pas toujours été aussi bien appréciés. Plusieurs sont ces stars qui ont subies des railleries des internautes ou des téléspectateurs suite à leur retour aux sources. Ce fut le cas de Solange Knowles après avoir coupé ses cheveux. A cause de cette décision, elle a été l'objet de plusieurs critiques. Certains sont même allés jusqu'à la comparer à "une sans abri". Et elle répon-

daît fièrement : "J'aime mes cheveux au naturel". Cette manière de porter fièrement la mode afro est sans doute l'une des raisons de la prolifération de cette mode aujourd'hui dans la société togolaise. Les partisans du cheveu nappy avancent l'argument de la santé capillaire mais également celui de l'affirmation de l'identité africaine par le biais du cheveu libre de tout artifice. Les filles veulent retrouver des cheveux en pleine santé et en prendre soin.

Les réseaux sociaux, un moyen d'expression de la mode Nappy

Très utilisés, surtout par les jeunes, sans avoir mené une étude, nous pouvons dire que les réseaux sociaux est le lieu par excellence où l'on retrouve les "promoteurs" de la chevelure crépue. En effet, il y existe de nombreuses pages qui traitent du sujet. De celles qui proposent des traite-

ments à base de produits naturels pour l'entretien du cheveu à celles où l'on vend les produits adaptés en fonction du type de cheveu. Sur les réseaux sociaux, on retrouve de tout. Les Nappy ont juste à faire défiler le fil d'actualités pour tomber sur les pages Nappy auxquelles elles sont abonnées. Le plus, avec les différentes plateformes c'est la facilité d'interaction. Elles peuvent réagir à une publication y donner leur appréciation et poser des questions lorsqu'elles ont des zones d'ombres. Facebook est surtout le lieu où ses produits sont facilement vendus. En effet, de nombreuses internautes fabriquent elles-mêmes leurs produits qu'elles proposent via ce canal. Si vous hésitez encore à vous lancer dans la mouvance Nappy, lâchez vos peurs car vous êtes bien entourée.

Afrique/Par manque de chirurgiens

Des opérations deux fois plus mortelles qu'ailleurs

Selon une étude parue le 3 janvier 2018, dans la revue britannique *The Lancet*, se faire opérer en Afrique tue deux fois plus qu'ailleurs. Les auteurs de l'étude ont analysé les données de 247 hôpitaux à travers 25 pays du continent. Après l'étude de 10.885 dossiers de patients, plusieurs résultats alarmants ont été mis en évidence.

Près d'un patient sur cinq connaît des complications après une opération

D'après les auteurs de l'étude, les individus opérés en Afrique sont en moyenne plus jeunes que dans



le reste du monde. Par ailleurs, ils subissent des interventions moins

lourdes. Autant de facteurs qui devraient expliquer que la mortalité lors

des opérations y soit inférieure qu'ailleurs. Pourtant, selon les scientifiques, 18,2% des patients observés au cours de l'étude connaissent des complications. Parmi eux, presque un sur dix en est décédé. Plus inquiétant encore : quatre patients sur cinq étaient initialement considérés «à risque faible», compte tenu de leur âge et de leur bonne santé.

Au total, les résultats de l'étude mettent en avant que la mortalité atteint 1 % dans le domaine de la chirurgie non urgente en Afrique, contre seulement 0,5 % dans le monde.

En Afrique, moins d'un chirurgien pour 100.000 habitants

D'autres experts ont parallèlement souligné qu'il y a seulement 212 opérations pour 100.000 habitants par an en Afrique, soit «vingt fois moins» que ce qui est nécessaire afin d'assurer les «besoins vitaux» d'une population. Tout aussi préoccupant, le continent compterait 0,7 spécialiste de la chirurgie pour 100.000 habitants. Pour rappel, une proportion de 20 à 40 professionnels est généralement recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour

un échantillon de cette taille.

Pour les auteurs de l'étude, cette «pénurie de main d'œuvre et de ressources» aboutit à une «chirurgie moins sûre dans la région». Selon Bruce Bickard, principal auteur et professeur au *Groote Schuur Hospital* (Le Cap), «le résultat des opérations restera mauvais tant que le problème du manque de ressources ne sera pas réglé». D'après lui, seule «une amélioration de la surveillance des patients pendant et juste après leur opération» pourrait permettre une résolution de ce problème.

Consommation de boisson locale

Sodabi, une boisson pour supplanter les problèmes ?

Dans presque tous les quartiers de Lomé, de jeunes désœuvrés, des employés, des fonctionnaires ainsi que des retraités se fixent rendez-vous dans des cabanes destinées à la consommation de sodabi.

Toutes les affaires se discutent dans ces lieux de rencontre un peu particuliers : sports, politique, ... Assez fréquemment, la bagarre d'oture les discussions de ceux qui ne savent trouver un compromis après leur

discussion. Les lieux de sodabi sont généralement tenus par des femmes. Elles gagnent leur pain quotidien au prix des propos souvent désobligeants à supporter de la part de leurs clients et des risques d'actes de vandalisme caractérisant les consommateurs du sodabi.

« La vente du sodabi est ma seule source de revenus », confirme Akouto, veuve depuis cinq ans. N'allez pas poser des questions sur la teneur en alcool de cette boisson personne ne saura vous répondre. « Lorsque je prends du sodabi, je me sens soulagé et même déchargé de tous les problèmes qui me semblent être difficiles à résoudre à cause de mes maigres moyens », confie un fidèle de la boisson. Et là plutôt que de se contenter de noyer ses soucis, cet alcool finit par noyer son consommateur.

En vue d'être déployée au Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et Togo

Lomé réfléchit sur la promotion de l'agriculture climato-intelligente

(suite de la page 6)

l'eau, de la transhumance ainsi que des services climatologiques, ajoute le communiqué.

D'un coût de 14 millions de dollars, l'équivalent d'environ 7 milliards de francs Cfa, ce premier projet d'en-

vergure régionale s'inscrit dans le Plan Stratégique et la Stratégie Environnement et Climat 2015-2019 de la BOAD. Les fonds sont entièrement mobilisables sous forme de don sur les ressources du Fonds pour l'Adaptation.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1407 DE LOTO BENZ DU 03 Janvier 2018

Ce mercredi 10 Janvier 2018, le tirage de Loto Benz porte le N°1408.

Lors du précédent tirage de Loto Benz, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA, qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise de des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1408 de LOTO BENZ du 10 Janvier 2018

Numéro de base

32 10 87 51 30

jeuKDO TMONEY

**Utilisez TMoney
et Gagnez
CHAQUE SEMAINE DE
SUPER CADEAUX**

COMPOSEZ
***145#**
ET FAITES VOS
TRANSACTIONS



PLUS DE 830 LOTS À GAGNER...



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015

